

FINISTÈRE À GAUCHE, FINISTÈRE POUR TOUS!

PENN AR BED A GLEIZ, PENN AR BED D'AN HOLLI



novembre 2005

Cher(e) camarade,

Comme à chaque congrès fédéral, nous te présentons le bilan de l'action menée par le groupe majoritaire « Finistère à gauche, Finistère pour tous » du Conseil général. Pour mémoire, je te rappelle que notre groupe est composé de 35 élus depuis les élections de 2004. Nous y avons gagné 7 cantons sur la droite UDF-UMP qui compte désormais 19 élus. Nous souhaitons, avec l'ensemble des militants, poursuivre cette dynamique de conquête et préparer les prochaines échéances cantonales dont le calendrier a été repoussé à mars 2008.

Notre groupe a un rythme de travail soutenu : réunion avant chaque session plénière et tous les mois avant la commission permanente, mise en place de groupes de travail thématiques, débats sur les enjeux départementaux. Sa vie « externe » se développe : diffusion chaque vendredi de « *L'Hebdo* » notre lettre d'information, relations avec les élus de gauche des cantons actuellement dans l'opposition départementale, projet de création d'un site internet pour toujours mieux faire connaître nos actions et faire partager nos prises de position.

La majorité renforcée depuis mars 2004 nous permet d'engager des programmes à long terme, malgré de fortes contraintes budgétaires compte tenu des larges transferts de compétences (et de charges) opérés par le gouvernement de Villepin. La concertation globale aujourd'hui menée en faveur d'un développement durable et solidaire en Finistère amènera à des décisions au printemps 2006 qui induiront elles-mêmes une relecture de nos politiques départementales, afin de répondre au mieux aux attentes des Finistériens.

Roger Mellouët
Président du groupe

1) Transferts de compétences

Cette année aura été avant tout marquée par ce qui devait être « la mère des réformes » du gouvernement Raffarin - de Villepin : l'acte 2 de la décentralisation. Ce qui aurait dû proposer une vision d'ensemble de l'organisation et de la complémentarité des pouvoirs pour prolonger l'action de décentralisation entreprise en 1982 par le gouvernement de Pierre Mauroy, s'achève dans la confusion et la précipitation d'une avalanche de textes :

- décembre 2003, le RMI ;
- juin 2004, personnes âgées ;
- août 2004, loi relative aux libertés et responsabilités locales, charges supplémentaires pour les SDIS ;
- décembre 2004, loi sur la cohésion sociale ;
- janvier 2005, loi pour la compensation du handicap ;
- janvier 2006, transfert des TOS de l'éducation nationale ;
- janvier 2006, transfert des routes nationales et de personnel de la DDE.

Notre collectivité doit faire face à l'ensemble de ces nouvelles compétences, sans que des dispositions satisfaisantes n'aient été prises quant à leur financement et sans que les modalités pratiques de transfert ne soient connues (sur les 80 décrets attendus concernant la loi sur le Handicap pas un seul n'est encore sorti, or au 1er janvier 2006, les départements devront ouvrir les Maisons départementales des personnes handicapées et délivrer la prestation de compensation du handicap !).

Ce n'est pas ainsi que nous voyons la décentralisation. Pour véritablement renforcer la démocratie territoriale, rapprocher le pouvoir des citoyens, et donner plus d'autonomie aux collectivités locales, elle doit garantir en même temps l'égalité républicaine et donc s'accompagner de véritables péréquations de ressources et rendre l'Etat capable de jouer son rôle au service de l'aménagement du territoire.

→ Qu'en est-il de nos relations financières avec l'Etat ? Au 31 décembre 2004, « l'ardoise » de l'Etat vis-à-vis du Département était de :

- 22 500 000 € pour l'APA ;
- 4 700 000 € pour le RMI ;
- Concernant les engagements pris pour l'eau et l'assainissement, au titre du FNDAE, 7 000 000 € ne nous ont pas été versés au 31 décembre 2004.

Ceci nous conduit à une « ardoise » de 34 200 000 €, soit l'équivalent de 20 points d'impôts ! Ceci illustre une totale contradiction avec les grands principes d'autonomie financière mis en avant par le gouvernement et l'engagement de « compensations à l'euro près » continuellement avancé par les parlementaires de droite.

La majorité départementale continue cependant à agir pour le développement du Finistère et a engagé des actions concrètes, dont la mise en œuvre d'une politique de développement durable et solidaire sera le pilier.

2) Développement durable et solidaire

Le 25 septembre 2004, nous avons décidé de nous engager dans une stratégie de développement durable et solidaire et dans la mise en œuvre d'un « agenda 21 » en Finistère. La première version de ce programme d'actions sera votée en juin 2006.

Nos objectifs sont multiples :

- intégrer les critères du développement durable dans toutes nos actions ;
- adopter un programme d'actions après avoir écouté partenaires et population ;
- créer une dynamique qui favorise, chez l'ensemble des finistériens, la prise en compte du développement durable.

Nous devons, dans les mois à venir, décliner 5 grands enjeux en actions et en engagements concrets qui formeront le contenu de notre programme pour le Finistère :

- Renforcer les solidarités
- Construire une économie solidaire et responsable
- Favoriser un développement territorial équilibré et l'ouverture au monde
- Préserver et anticiper pour prévenir
- Mobiliser par l'exemple : agir autrement.

Cet engagement mobilise toute l'énergie des élus de gauche de notre majorité départementale. Nous travaillerons avec l'association des maires qui est un interlocuteur nécessaire et essentiel pour échanger autour des évolutions que nous proposerons à nos politiques. Dans les prochains mois, nous organiserons des réunions publiques sur l'ensemble du département, nous vous invitons à y prendre part afin d'enrichir notre réflexion.

3) Action sociale

La décentralisation a considérablement renforcé le volet social de l'action des conseils généraux qui, comme en Finistère, y consacrent 60% de leurs budgets de fonctionnement. Notre majorité a à cœur d'exercer pleinement ces nouvelles missions mais souhaite attirer l'attention de chacun sur la progression inquiétante des dépenses qui en découle et sur l'insuffisance des compensations financières de l'Etat pour y faire face.

Dans le domaine de l'enfance et de la famille, le Conseil général exerce deux grandes missions : l'une de prévention en faveur de l'enfant et de sa famille, l'autre de protection de l'enfance en danger. Le Conseil général est confronté à une baisse du nombre des assistantes familiales et à la hausse préoccupante du nombre d'enfants placés. Nous agissons pour mieux accompagner et soutenir les parents et les jeunes et nous réfléchissons à l'adaptation des dispositifs d'accueil.

La loi du 13 août 2004 confie le pilotage de la politique « personnes âgées » au département, mais maintient le système complexe d'autorisation et de financement des établissements par le Conseil général et l'Assurance maladie. Cela ne facilite pas la création de places dans ces établissements, alors que les besoins sont criants (en 2002 nous avons prévu le financement de 600 places, 140 ont été autorisées). Par ailleurs, des contraintes fortes pèsent sur le département concernant l'APA. Initialement l'Etat s'était engagé à participer à la moitié du coût de cette prestation, or en 2005 cette participation est tombée à 36%.

La loi du 11 février 2005 « Egalité des droits et des chances, la participation et le citoyenneté des personnes handicapées » affirme un droit à compensation ouvert à la personne handicapée, financée par la prestation de compensation, à la charge de l'aide sociale départementale et de l'Etat. Elle prévoit la création des Maisons départementales des personnes handicapées qui devront être opérationnelles en janvier 2006. Une étude de l'ADF estime le coût de la prestation de compensation à 2 milliards d'euros dont ¼ seulement seraient financés par l'Etat, le reste étant à la charge des départements (pour le Finistère, cela pourrait représenter 20 millions d'euros).

Depuis janvier 2004, le Conseil général a la responsabilité de l'ensemble du dispositif RMI : il décide seul de l'admission à l'allocation, veille aux conditions de son versement et pilote la politique d'insertion. Là encore, nous sommes confrontés à une hausse préoccupante des dépenses de RMI depuis 2 ans. Nous subissons les effets de la politique économique menée par le gouvernement : augmentation de la précarité et du chômage notamment chez les jeunes.

4) Education collèges

Le Conseil général a désormais la responsabilité de la carte scolaire, en lien avec l'Education nationale, qui conserve la gestion des enseignants et l'affectation des élèves. Nous allons devenir les employeurs des 490 personnels TOS et des 41 contrats aidés des collèges publics. Nous poursuivons la réalisation de travaux dans les collèges publics du département (15 M€ par an sont consacrés aux investissements) et allons bientôt voter la mise à jour de notre schéma d'investissement dans les collèges pour la période 2006-2010. Nous organisons le transport des collégiens.

5) Aménagement et infrastructures

A partir du diagnostic fait sur nos politiques, nous voulons adapter nos dispositifs d'aides aux collectivités : construire de véritables schémas d'aménagement du territoire, notamment pour les équipements structurants ; renforcer nos liens avec les intercommunalités tout en maintenant le soutien aux équipements de proximité, indispensables à la qualité de vie des communes.

Transport

Cette année, nous avons travaillé à la mise en œuvre d'une politique globale sur les déplacements. En 2004, nous avons commencé par la création du ticket de transport à 2€ sur les lignes de car départementales. Nous en voyons aujourd'hui les effets : la

fréquentation est en hausse de plus de 40%. Nous avons poursuivi cette démarche cette année en organisant le covoiturage : aménagement d'aires de covoiturage et création d'un site Internet qui facilite la mise en relation des personnes. Nous souhaitons que cela participe à modifier les comportements de mobilité en redonnant sa place au transport collectif face à la voiture individuelle.

Grands travaux

Afin d'améliorer la desserte du Finistère, le Conseil général mène de gros chantiers, dont le contournement Nord/Ouest de Quimper et le pont de Térénez, et afin de prévenir les risques d'inondations nous avons réalisé le barrage mobile de Guily Glaz. Le programme d'investissement dans les ports de pêche se poursuit.

6) Environnement

Déchets

Nous devons avec le SYMEED, avec les élus locaux et avec l'ensemble des Finistériens prévoir la création des centres de stockage de déchets ultimes, dernier élément de la filière d'élimination des déchets ménagers, qui manque dans notre département et nous contraint à exporter au loin, aberration économique et écologique, 150 000 tonnes de déchets chaque année.

Eau et espaces sensibles

La qualité de l'environnement est une préoccupation forte et légitime de tous les Finistériens. Le Conseil général la prend en compte par sa politique d'acquisition et de gestion d'espaces naturels sensibles, dunes, marais, landes, bois, tourbières qui au fil des années rejoignent un patrimoine ainsi désormais protégé. Mais c'est probablement dans le domaine de l'eau que l'action du Conseil général s'est le plus développée depuis 1998. Il faut préciser aussi qu'aux côtés des conseils généraux, il y a d'autres intervenants pour ces politiques : l'Etat, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional, les communes et aussi les acteurs économiques, notamment agricoles, qui s'impliquent souvent avec la volonté de contribuer efficacement au redressement de la situation.

7) Développement économique

Les conseillers généraux se sont mobilisés pour que le Finistère soit partie prenante dans les pôles de compétitivité : dans chacun des domaines, réseaux et image, agroalimentaire, mer, nos établissements d'enseignement et de recherche, nos industries ont des complémentarités à renforcer et des atouts à apporter.

Nous aidons les entreprises à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes face à l'emploi, comme nous les encourageons à investir pour réduire la pénibilité des tâches ou les accidents du travail. Comme les années passées, nous restons attentifs aux évolutions des secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'agroalimentaire et aux enjeux du tourisme et du développement des PME à l'international. Nous apportons également un soutien aux créations d'emploi et aux transmissions d'entreprises. Il est utile de rappeler cependant que le Conseil régional demeure le chef de file sur les dossiers économiques.

8) Culture

Nous poursuivons la politique menée depuis 1998 dont l'objectif principal est l'égalité d'accès des Finistériens aux pratiques artistiques et culturelles. Nous devons aujourd'hui mener à bien le plan départemental de développement de la lecture publique et la dynamique initiée par la création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) regroupant les domaines départementaux (abbayes du Relec et de Daoulas, Manoir de Kernault, châteaux de Kerjean et de Trévarez).